COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 4 juillet à 18h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 30 juin 2016 et affichée le 30 juin 2016

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, M. Bernard PREVOT, M. Julien SUPPER, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. Daniel MALNORY à Mme Colette NEGRI
M. Damien DAL MAGRO à M. Denis KOULMANN

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN
Mme Céline CAMPION
Mme Jennifer MUSZYNSKI

Secrétaire de Séance : Mme Aurélia MAYERY
Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

Les élus approuvent à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

2016-56 Centre de loisirs sans hébergement – été 2016 : contrats d'engagement éducatif,
2016-57 Centre de loisirs sans hébergement – été 2016 : convention pour la fourniture de repas,
2016-58 Maison de services au public : avenant au bail passé avec La Poste,
2016-59 Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation et d'adjoint technique,
Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
Divers : 2016-60 Modification de la durée du poste sous contrat scolaire en alternance

_____

2016-56 CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ETE 2016 : CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à La Boîte à Couleurs, du 11 juillet au 12 août 2016, il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs, directeurs adjoints et directeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'avoir recours aux contrats d'engagement éducatif, en vue de satisfaire ce besoin occasionnel de recrutement, pour l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement, accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires,
- Décide, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé par la commune du 11 juillet au 12 août 2016, de la mise en place d'une journée préparatoire le 8 juillet 2016, ce qui représente au maximum 2 postes de directeur, 5 postes de directeur adjoint et 10 postes d'animateur pour ce jour,
- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif de 2 postes d'animateur durant la période du 11 juillet au 12 août 2016,
- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif d'1 poste de directeur adjoint durant la période du 11 juillet au 12 août 2016,
- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif d'1 poste de directeur durant la période du 1er août au 12 août 2016,
- Fixe la rémunération brute des animateurs sous contrat d'engagement éducatif à 45.45€ par jour,
- Fixe la rémunération brute des directeurs et directeurs adjoints, sous contrat d'engagement éducatif à 51.95 € par jour,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-57 CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ETE 2016 : CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS

Mme le Maire propose de passer une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy (ADEPPA), qui livre habituellement les repas pendant la période scolaire, pour la livraison des repas, du 11 juillet au 12 août 2016, lors du centre aéré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la passation d'une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy pour la livraison de repas de midi pour la période du 11 juillet au 12 août 2016,
- valide la convention annexée,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-58 MAISON DE SERVICES AU PUBLIC : AVENANT AU BAIL PASSE AVEC LA POSTE

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre du déploiement des maisons des services publics, La Poste a passé une convention locale de Maison de Services au Public avec la commune d'Ennery, afin de faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services. Par délibération n° 2016-58, en date du 7 mars 2016, le Conseil Municipal a validé ladite convention, également signée par deux partenaires : GRDF et la CPAM.

Par conséquent, dans le cadre de la réorganisation de l'accueil de La Poste en Maison de Services au Public, un avenant au bail passé par la commune d'Ennery est soumis à l'Assemblée Délibérante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°1 au bail passé avec La Société La Poste SA,

charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-59 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL : FERMETURE DES POSTES D'AJDOINT TECHNIQUE 2E CLASSE ET D'ADJOINT D'ANIMATION 2E CLASSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la vacance des postes d'adjoint technique 2ème classe et d'adjoint d'animation 2e classe suite à départ en retraite de l'agent au cours de l'année 2016,

Le Maire propose à l'assemblée,
1-la fermeture du poste permanent d'adjoint technique 2ème classe avec un temps de travail hebdomadaire de 14h02,
2-la fermeture du poste permanent d'adjoint d'animation 2e classe avec un temps de travail hebdomadaire de 9h28,
3-la modification du tableau des effectifs

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 mars 2016 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter les propositions 1 et 2 ci-dessus et de modifier le tableau des emplois, comme suit, ci-dessous,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (*)		
		Emplois permanents Temps complet	Emplois permanents Temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE 07/03/16		3	3	6	6	0	5,33
Attaché	A	1		1	1		1
Rédacteur principal 2e classe	B	1		1	1		1
Rédacteur	B	1		1	1		1
Adjoint administratif 1e classe	C	0	2	2	2		1,74
Adjoint administratif 2e classe	C	0	1	1	1		0,59
FILIERE TECHNIQUE 04/07/16		5	5	10	10	0	8,08
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal 2e classe	C	1	0	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Adjoint technique 2e classe	C	2	5	7	7		5,08
FILIERE SOCIALE 07/03/16		0	3	3	3	0	2,62
ASEM principal 2e classe	C		2	2	2		1,75
ASEM principal 1e classe	C		1	1	1		0,87
FILIERE CULTURELLE		0	1	1	1		0,57
Adjoint du patrimoine 2e classe	C		1	1	1		0,57
FILIERE ANIMATION 04/07/16		1	3	4	3	1	1,79
Animateur	B	1	0	1	0	1	1
Adjoint d'animation 2e classe	C		3	3	3		0,79
FILIERE POLICE		6	0	6	6	0	6
Chef de service de police municipale principal 1e classe	B	1		1	1		1
Brigadier-chef principal	C	4		4	4		4
Brigadier	C	1		1	1		1
EMPLOIS NON CITES		5	2	7	0	5	4,69
Apprenti espaces verts		2		2		2	2
CUI-CAE Ouvrier polyvalent		1		1		1	1
CUI-CAE Agent de nettoyage			1	1		1	0,88
CUI-CAE Agent de nettoyage			1	1		1	0,81
Poste occasionnel pour travaux supplémentaires ou imprévus	C	1		1		0	0
Poste occasionnel pour travaux supplémentaires ou imprévus	B	1		1		0	0

(*) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = effectifs physiques x quotités de temps de travail x période d'activité dans l'année

2016-60 MODIFICATION DE LA DUREE DU POSTE SOUS CONTRAT SCOLAIRE EN ALTERNANCE

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la délibération du 1er juillet 2013 portant création de deux postes sous contrat d'apprentissage avec effet au 1er septembre 2013 et pour une durée de 3 ans.

Considérant que la prise d'effet d'un des deux contrats d'apprentissage a dû être reportée au 1er novembre 2013 afin de répondre à l'obligation liée à l'âge de l'apprenti,
Considérant que la durée de 3 ans dudit contrat d'apprentissage reporte ainsi l'échéance au 31 octobre 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de prolonger la durée d'ouverture du poste sous contrat scolaire en alternance jusqu'au 31 octobre 2016,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➢ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

✓ **Décisions par délégation de pouvoir :**

- **2016-20**

Acceptation et règlement des frais d'honoraire dus à la Société d'avocats COSSALTER & DE ZOLT pour le dossier n° 16041, N° 8192 du 18/05/2016, s'élevant à 1 080 €.

➢ **DIVERS :**

- **INFORMATION** : **DISSOLUTION DU SIVOM DE VIGY ET MONTIGNY NORD**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale : M. le Préfet de la Moselle invite les conseils municipaux à se réunir pour voter à propos de la dissolution du SIVOM et délibérer sur les conditions de liquidation du syndicat et la répartition de l'actif et du passif.
Compte tenu du fait que le Conseil Municipal, par délibération en date du 22 mai 2014, s'est prononcé en faveur de sa dissolution, et que la prochaine réunion du SIVOM se tient le 9 juillet 2016, l'Assemblée Délibérante n'a pas lieu de délibérer le 4 juillet 2016.

- **INFORMATION : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2016**

La DGF perçue par la Commune a été ramenée à 0 € en 2016. Un reversement de 10 144 € est demandé à la commune au titre des acomptes versés sur la base du montant versé en 2015.

- **INFORMATIONS : COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE :**

➢ Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2016

Par délibération en date du 23 mars 2016, le Conseil Communautaire de la CCRM a opté, comme en 2015, pour la répartition dérogatoire libre : le prélèvement s'effectuera pour moitié respectivement à la charge de la communauté de communes et des communes membres, soit un prélèvement à la charge de la commune d'Ennery de 86 832 €.

➢ Dotation de solidarité communautaire 2016

Les critères repris dans la délibération de la Communauté de Communes en date du 20 mai 2016 sont les mêmes que ceux de 2015. Les chiffres votés sont ceux prévus budgétairement, soit une dotation à hauteur de 748 236 € pour Ennery.

- **INFORMATIONS : EXPLOITATION ET PROJETS D'AMENAGEMENT**

➢ Le Conseil Municipal est informé de l'autorisation préfectorale d'exploitation d'un entrepôt sis zone Eurotransit Garolor à Ennery, par la SCI NAUBERG

➢ Aménagement de l'entrée de ville, route de Chailly, et de l'ancienne sapinière : une réunion publique sera programmée à la rentrée

- **INFORMATIONS : REMERCIEMENTS :**
  - AFAD de Moselle pour la subvention communale accordée pour 2016 (150 €)
  - Société colombophile « Union » Hagondange et Environs pour la subvention communale accordée pour 2016 (150 €)
  - Bénévoles de La Tour de Heu / Blouses Roses : remerciements pour la subvention communale accordée pour 2016 (204 €)
  - Carte postale de remerciements envoyée par les élèves de la classe CE1 de La Bresse (3 jours 2 nuits) (soutien de la commune dans l'enveloppe de 3 000 €)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 20 00

Le Maire,
Ghislaine MELON